



Demande de rembtacompte versé travaux n effectué

Par **COURTEL**, le **24/03/2011 à 16:40**

Bonjour,

En 2000,j'ai demandé un devis pour travaux de carrelage.

J'ai versé un acompte d'environ 30%soit 15000 francs.

Je n'ai pu concrétiser ces travaux .La veranda que je faisais construire était pleine de malfaçons. J'ai du porter plainte.

J'ai averti oralement l'artisan qui devait me poser le carrelage;celui ci qui avait en devers lui le carrelage m'a rétorqué qu'il n'y avait pas de souci.Je lui ai demandé de me rembourser.Il ne pouvait pas.

Les années ont passées,j'ai eu droit à deux procès.J'ai gagné.Tant que mon procès n'était pas clos , je ne pouvais pas effectuer de travaux.J'en ai informé mon artisan carreleur?no problème.

Entre temps , j'ai quitté la Métropole.

Revenu cette année,j'ai relancé cet artisan,non plus pour poser du carrelage mais pour m'installer un entourage de cheminée.Pas de souci j'ai eu droit a un nouveau devis.Il s'engage à m'effectuer les travaux par contre , je perds mon acompte de 2250 Euros!

Je ne suis pas d'accord.

Comptablement, c'est passé. dans les pertes et profits.

QUE FAIRE